



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

---

N° DEL 2019.01.30/022

Thème : DIVERS 1

**Objet : Adhésion à  
l'association des villes  
et territoires  
accueillants.**

**Convocation :**

**Date :** 24/01/2019

**Affichage :** 24/01/2019

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 24

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 31

Le **mercredi 30 janvier 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :**

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

**Étaient représentés :**

DUFOUR Maurice donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;  
KHALIFA Daphné donne pouvoir à FOMM Gérard;  
CIUPPA Marcel donne pouvoir à MARCHELLO Marie;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
RASTELLO Anne donne pouvoir à BRUNET Pascale;  
BREUIL Marc donne pouvoi

**Absents excusés :**

DUFOUR Maurice, MILLET Thibault, KHALIFA Daphné,  
CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne,  
PEYTHIEU Éric, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

**Rapporteur : Francine DAERDEN**

L'association nationale des villes et territoires accueillants a été créée à Lyon le 26 septembre 2018.

Elle a pour objet la constitution d'un lieu de mise en commun et d'échanges de bonnes pratiques entre les élus œuvrant au quotidien pour des politiques d'accueil plus justes et ce, au niveau national et local.

L'association nationale des villes et territoires accueillants aura aussi pour mandat d'accompagner des municipalités souhaitant s'inscrire dans une politique d'accueil adaptée et leur permettant de répondre aux impératifs de l'urgence et de l'accompagnement des personnes migrantes sur le court, moyen et long terme.

Elle a également, vocation à rassembler une pluralité d'acteurs des territoires. L'association promeut l'hospitalité, source de politiques inclusives d'accès à l'emploi, la formation, le logement, l'éducation, la santé, la culture, la cohésion sociale et l'émancipation individuelle.

Les objectifs de l'association sont :

- Rassembler les élus des majorités et des oppositions ainsi que les services confrontés aux problématiques d'accueil des migrants sur nos territoires ;
- Mutualiser les bonnes pratiques et les savoirs en matière d'accueil et d'intégration, déclinés sur chaque politique publique locale ;
- Accompagner les élus souhaitant accueillir sur leur territoire, par la mise à disposition de bonnes pratiques et par la mise en relation d'élus accueillants avec des élus souhaitant accueillir ;
- Mobiliser les élus autour des enjeux liés aux politiques migratoires actuelles ;
- Mettre en place une coordination nationale permettant d'associer aux élus, les migrants, les acteurs associatifs, les collectifs citoyens, les juristes et les chercheurs impliqués sur la question de l'accueil ;
- Mettre en place un cadre de dialogue avec l'État pour construire une stratégie nationale d'accueil ;
- Contrer les atteintes à l'éthique et aux droits fondamentaux et soutenir, accompagner, impulser, organiser des actions de soutiens aux migrants avec les acteurs dans leur grande diversité (sur les terrains divers : juridique, médiatique, politique, etc.)

L'association se compose de membres adhérents, personnes morales (villes, régions, départements) et personnes physiques. Elle est administrée par un bureau et son assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an.

Le coût de l'adhésion est fixé à 280,00 euros pour une commune dont le nombre d'habitants est compris entre 10 000 et 19 999.

**AR Prefecture**

005-210500237-20190212-20190130022-DE  
Reçu le 12/02/2019

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune à l'association nationale des villes et territoires accueillants, pour un coût de 280,00 euros ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 31**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

DIVERS 1 DEL 2019.01.30/022

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM

**AR Prefecture**

005-210500237-20190212-20190130022-DE  
Reçu le 12/02/2019

Blank area with horizontal lines for text entry.